

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS  
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE  
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : [viglain@wanadoo.fr](mailto:viglain@wanadoo.fr)  
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales  
Convocation du 23/05/2024**

**Présents** : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Eric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Helena BAFUNNO, Gabriel CALLARD, Guillaume QUETTIER.

**Absent excusé** : Mr Maxime DEKEUKELAERE

**Absente** : Mme Anne-Sophie HODEAU

**Pouvoir** : Mr Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Eric LEGRAND

**Secrétaire de séance** : Mme Lysiane CHEVALIER

**1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 11 AVRIL 2024 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la séance du conseil municipal en date du 11 AVRIL 2024.

**2° - PROJET PHOTOVOLTAIQUE A IPHE SUR LA COMMUNE :**

Le maire informe que dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur la propriété d'Iphe, il est demandé à l'assemblée de préciser les parcelles pour identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, prend acte et identifie ces parcelles.

**3° - TAXE D'AMENAGEMENT :**

Le maire informe que la taxe d'aménagement actuellement de 3 % pour l'ensemble du territoire, peut-être reconduit, augmenter et éventuellement appliquer par secteur sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire de la commune.

**4° - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA CCVS (Communauté de Communes du Val de Sully) :**

Le maire a adressé aux élus le rapport d'activités 2023. Ce rapport livre une analyse objective sur la situation du fonctionnement et des compétences de la CCVS.

**5° - FETE DE LA MUSIQUE LE 22 JUIN 2024 :**

L'association Musique et Improvisations organisera une animation pour la fête de la musique qui se déroulera le samedi 22 juin 2024. L'association a sollicité le groupe JASH comprenant les défraiements, les repas des musiciens, et toute la logistique et le matériel pour une animation d'une durée de 4 heures pour un montant de 600.00 €.

L'association sollicite une aide financière à hauteur de la prestation du groupe JASH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde un montant de 600 € à l'Association Musique et Improvisations.

#### **6° AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Demande de subvention dans le cadre des animations culturelles auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.**

Dans le cadre de la Foire au Boudin, la commission des animations a sollicité l'association « Les Copains d'Sabord » d'Orléans pour une animation musicale. Le coût de la prestation s'élève à 900 €, il faut prévoir également le repas des musiciens au Cheval Rouge (225.00 €) et l'installation de la sonorisation réalisée par B.P.S. BOUARD (700.00 €). Le coût total s'élève à 1 825.00 €.

Le conseil municipal est d'accord pour :

- **retenir** l'association « Les Copains d'Sabord », B.P.S BOUARD pour l'installation de la sonorisation, les repas au Cheval Rouge pour les musiciens, pour un montant total de dépenses s'élevant à 1 825.00 €,
- **confier** l'organisation de la Foire au Boudin à l'association du Patrimoine de Viglain.
- **solliciter** une subvention dans le cadre des animations culturelles auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully pour un montant de 1 000.00 €.

#### **Participation aux journées Européennes du Patrimoine**

Nathalie RIVIERRE, chargée de coordination patrimoine à la Communauté de Communes du Val de Sully, informe que les journées européennes du patrimoine 2024 auront lieu les samedi 21 et dimanche 22 septembre.

Elle demande si la commune est prête à renouveler les portes ouvertes de l'Eglise ?

Le maire rappelle que les années précédentes, les journées du Patrimoine avaient lieu en même temps que notre traditionnelle Foire au Boudin. Etant donné que cette journée est fixée le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre, pour cette année cela se déroule les 21 et 22 septembre 2024.

Par conséquent le maire propose de réaliser la journée du patrimoine le dimanche 22 septembre 2024 et propose l'inauguration du Lavoir ce même jour.

**Affiché, le 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**  
**Le Maire,**  
**René HODEAU**